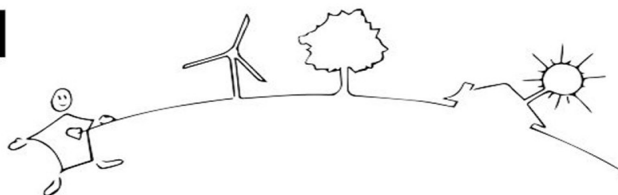


Facilitateur de vos transitions #CMVRH



Le CVRH de Mâcon, le 10/04/2024

Synthèse du tutorat des stagiaires IRA (2019-2024) par le CVRH de Mâcon

(rédactrice : Brigitte Croso)

➤ Rappel du contexte de la réforme des IRA de 2019 et du réajustement de 2024

Dès 2019, suite à la réforme des IRA (décret du 8 février 2019), une convention et une charte de collaboration entre les 5 IRA et les ministères ont été signées, ainsi, la formation s'est déroulée sur une année scindée en deux périodes :

- **Une première période probatoire en Institut**, de septembre à février ou de mars à août (en fonction de la session de concours choisie)

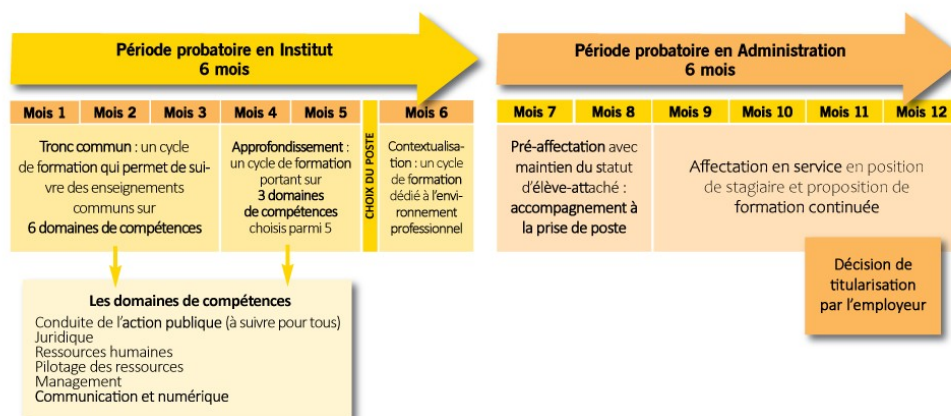
- **Une seconde période probatoire qui se décompose en deux phases :**

- une 1^{ère} phase au cours de laquelle l'élève est pré-affecté pendant deux mois au sein d'une administration,

- une 2^{ème} phase durant laquelle il est placé par cette même administration, pendant quatre mois, en position d'attaché-stagiaire dans le corps des attachés d'administration de l'État ou dans celui des secrétaires des affaires étrangères.

La titularisation était prononcée par l'employeur à l'issue de cette période.

Déroulé de la formation



En **2024**, les cinq IRA réadaptent leur formation qui se présente désormais avec **un seul concours par an**.



The infographic is a dark blue rectangle with white and light blue text. On the right side, there is a photograph of three young adults (two women and one man) looking at a document together. Overlaid on the photo are three white boxes with black text: 'Concours des IRA', '1 session unique', and 'à partir de 2024'. The top right corner of the infographic has the text 'LES IRA' with four small squares below it. The bottom right corner features the logo for 'choisir le service public' with the website 'gouv.fr' below it.

Inscriptions
aux concours
début 2024

Epreuves écrites
2 juillet 2024

Concours des IRA
1 session unique
à partir de 2024

LES IRA

Rentrée janvier 2025
Scolarité de 8 mois au sein des IRA
Stage en administration
de 6 semaines

choisir
le service
public
gouv.fr

Cette évolution a pour conséquence **une scolarité de 8 mois au sein des IRA**, à laquelle s'ajoute l'affectation, suivie d'un stage en service de 6 mois en qualité d'attaché stagiaire. Aussi, le calendrier des concours change tout comme la périodicité.

Le premier concours avec une session unique se tiendra le **2 juillet 2024**, date des épreuves écrites d'admissibilité, pour une entrée en scolarité au 1er janvier 2025. Les inscriptions ont eu lieu du 21 mars au 22 avril 2024.

➤ **Les acteurs de l'accompagnement :**

- **Supérieur hiérarchique** : accueille et accompagne le stagiaire dans sa prise de poste, il définit les objectifs du stagiaire et l'aide à s'intégrer dans l'équipe et à monter en compétences
- **Référent IRA** : organise dès le 1^{er} mois d'affectation du stagiaire, un entretien avec le supérieur hiérarchique, le stagiaire et le tuteur pour faire un point sur les besoins individuels d'accompagnement et de formation du stagiaire
- **Tuteur CVRH** : prend contact dès le 1^{er} mois avec le stagiaire, le supérieur hiérarchique et le référent), propose et veille à ce que l'accompagnement soit adapté aux besoins du stagiaire et aux conditions de travail du stagiaire
- **Service RH** : accompagne le stagiaire dans ses démarches et son suivi administratif

Dans le cadre de la réforme des IRA de 2019 et du réajustement opéré en janvier 2024, les CMC des ministères ont été mobilisés pour accompagner les stagiaires dans leur prise de poste, un accompagnement spécifique «métiers», et pour signaler et/ou alerter en cas de difficultés décelées pendant la prise de poste.

➤ **Bilan de l'accompagnement du CVRH de Mâcon en qualité de Tuteur auprès des stagiaires IRA**

Le CVRH de Mâcon a accompagné 24 stagiaires depuis la mise en place de la réforme des IRA en 2019 qui ont tous été titularisés.

- **Mars 2020** : 49ème promotion

DRIEE (Vincennes) : *Planification urbaine et aménagement durable*

DGALN (La Défense) : *Pilotage des emplois des programmes de la DGALN*

DRIEA (SADCT) : *Evaluation environnementale*

DAF (La Défense) : *Suivi financier*

DREAL BFC : *Affaires juridiques*

- **Septembre 2020** : 50ème promotion

SG/SPES (La Défense) : *Dialogue de gestion et performance*

DGALN (La Défense) : *Affaires juridiques (gestion intégrée du littoral)*

DDT 58 : *Aménagement-Urbanisme-Habitat)/planification aménagement des mobilités*

- **Mars 2021** : 51ème promotion

DAF (La Défense) : *Conformité financière ministérielle*

DDT 03 (SAUDT) : *Aménagement et Urbanisme durable des Territoires*

VNF 89 : *Affaires générales*

- **Septembre 2021** : 52ème promotion

DGALN/DHUP (La Défense) : *suivi du FNAP et de la qualité des process opérateurs*

DDT 39 : *Prospective et cohésion territoriale*

- **Mars 2022** : 53ème promotion

SG/DA/AJET (La Défense) : *Droit général des transports et de la domanialité publique et de la législation économique*

DDT 58 Loire (Sécurité Risques) : *Affaires juridiques et contentieux*

- **Septembre 2022** : 54ème promotion

DGALN/DHUP (La Défense) : *régulation du parc locatif privé*

SG/DAF : *Contrôle de gestion*

- **Mars 2023** : 55ème promotion

SG/DRH - La Défense : *Suivi de l'évaluation professionnelle*

DGAMPA/MNP/MNP : *Suivi des ports de plaisance et observatoires plaisance*

DDT 70 : *politique locale de l'habitat*

- **Septembre 2023** : 56ème promotion :

SG/DRH : *Gestion des personnels contractuels (Administration centrale et déconcentrés)*

DDT 58 : *Aménagement Urbanisme Habitat*

SG/DAJ : *Droit pénal, droit privé et déontologie*

- **Mars 2024** : 57ème promotion :

DDT 58 : *Aménagement Urbanisme Habitat*

Observations :

Sur les 24 stagiaires accompagnés par le CVRH de Mâcon, une seule situation a fait l'objet d'une attention particulière et d'un suivi collectif (IRA, CVRH et DRH) qui a finalement abouti à une titularisation et une réaffectation dans un autre service.

L'ensemble des managers (N+1) se sont rendus très disponibles pour l'organisation des 2 ou 3 entretiens qui ont été menés (le 1^{er} avec le stagiaire et ensuite avec le N+1 et les suivants en collectif, en présence des acteurs de l'accompagnement. Les managers se disaient très intéressés par le dispositif mis en place et a permis à certains stagiaires de se sentir moins isolés notamment pendant la période de confinement.

Les questions posées par les stagiaires portaient notamment sur les délais d'obtention de leur arrêté d'affectation à l'IRA, les frais de déménagement, les formations proposées par le ministère (quel site, quel outil?), sur la prise en charge des frais de déplacements relatifs aux formations.

.....

ANNEXE : évaluation de la précédente réforme de 2019

Une évaluation de la réforme a été conduite à l'automne 2021 conjointement par :

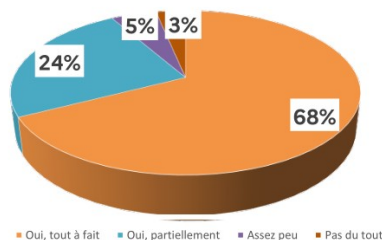
- ✓ La DGAFP auprès des DRH ministérielles ;
- ✓ Les IRA auprès d'anciens élèves (546) et leurs supérieurs hiérarchiques directs (399).

Il ressort de cette enquête que :

- ✓ La réforme a été correctement assimilée par les parties prenantes dans un contexte pandémique peu favorable aux apprentissages et à l'accueil de nouveaux arrivants
- ✓ Les employeurs jugent favorablement la scolarité et les compétences des attachés

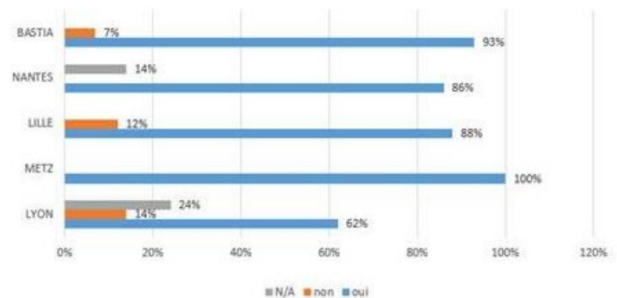
92 % des SHD estiment que les compétences observées correspondent à celles attendues sur le poste d'affectation

Correspondance entre la formation initiale des attachés et les compétences attendues par les employeurs



- ✓ Le rythme de la scolarité et son caractère professionnalisant pourraient être améliorés

85 % des élèves seraient favorables à l'intégration d'un stage



- ✓ La période de pré-affectation se relève complexe et crée certaines incertitudes

40 % des DRH se disent ainsi insatisfaits (20%) ou peu satisfaits (20%) de cette période

